ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France champignon

Question écrite n° 1069

Texte de la question

M. Yves Dauge attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la fermeture du site de production du groupe France Champignon à L'Ile-Bouchard, en Indre-et-Loire. 173 salariés sont concernés par cette fermeture qui devrait intervenir dans les prochains mois. Aux problèmes humains que pose l'arrêt de la production s'ajoutent des préjudices graves pour la commune qui va perdre une partie non négligeable de ses ressources. Toute la vie sociale et économique de ce bourg de 1 800 habitants risque ainsi d'être fortement pénalisée. Par ailleurs, un avenant à la convention cadre interrégionale destinée à soutenir la filière champignon, conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales, doit être prochainement signé. Il prévoit un renforcement de la contribution des signataires au profit de cette filière. Ce renforcement ne saurait s'appliquer en l'absence de mesures compensatoires en faveur du site de L'Ile-Bouchard et de ses salariés. Il lui demande donc de préciser la nature des mesures que l'Etat envisage de proposer en contrepartie de la signature de l'avenant à la convention cadre.

Texte de la réponse

La filière champignons connaît en France une crise grave depuis plusieurs années, plus particulièrement pour la partie de la production mise en conserve appertisée. Cet état de fait est principalement dû à un déséquilibre structurel entre une consommation en diminution et une offre de production en accroissement à partir des bassins de production français, hollandais et extra-européens. Dans les Pays de la Loire, plus particulièrement, la situation avait entraîné la constitution d'un stock important de produits finis à des coûts de production dépassant les prix du marché. Ces difficultés ont été particulièrement ressenties par les deux entreprises françaises qui représentaient 85 % de la production nationale de conserves, Champi-Jandou et Royal-Champignons. Afin d'améliorer leur compétitivité, ces deux groupes ont fusionné pour créer France-Champignon. Le groupe a dû envisager une réduction de production et la suppression de certains sites dont L'Ile-Bouchard. A ce jour, pour ce qui concerne les 171 salariés qui étaient présents sur ce site au 1er janvier 1997, 9 personnes ont opté pour une prime au départ volontaire avant le 31 août 1997, 53 personnes ont accepté un reclassement au niveau du groupe France-Champignon, 109 personnes ont fait l'objet d'une mesure de licenciement pour motif économique (dont 7 salariés ont adhéré à une convention préretraite et 85 à une convention de conversion), 102 salariés ayant bénéficié de l'antenne emploi mise en place à L'Ile-Bouchard. Pour l'avenir, en ce qui concerne la reprise du site, la société Sorex, qui a été chargée de la prospection de nouveaux entrepreneurs, n'a obtenu, pour le moment, qu'un contact réellement intéressant qui n'a pu aboutir. Le ministère de l'agriculture et de la pêche suit régulièrement la situation de l'entreprise France-Champignon, tant pour la partie production que pour la partie transformation. Par ailleurs, il examinera avec la plus grande attention les projets d'investissements de toutes origines sur l'ensemble du bassin de production dans le secteur de la transformation des produits agricoles, susceptibles d'être éligibles aux aides d'Etat et européennes.

Données clés

Auteur : M. Yves Dauge

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE1069

Circonscription : Indre-et-Loire (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1069
Rubrique : Agroalimentaire
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2332
Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5682